



VILLE DE
Millau
www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept juin à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, à la Halle Viaduc,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle
GAZEL

Nombre de conseillers : **ETAIENT PRESENTS** : Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Corine MORA, Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOU, Maguelone GUIBERT, Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER, Karine HAUMAITRE, Frédéric LAUR, Lisa SUDRE,

En exercice.....35
Présents.....27
Votants.....32

Objet :

RAPPORTEUR :
M
Délibération numéro :
2022/

Nota - La Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 9 juin 2022, que la convocation du conseil avait été établie le mercredi 1er juin 2022
La Maire

ETAIENT EXCUSES : Thierry PEREZ-LAFONT, Charlie MEDEIROS, Fabrice COINTOT, Maguelone GUIBERT, Sophie TARROUX, Christophe SAINT PIERRE, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC

PROCURATIONS : Thierry PEREZ-LAFONT pouvoir à Madame la Maire, Charlie MEDEIROS pouvoir à Jean-Pierre MAS, Sophie TARROUX pouvoir à Corinne COMPAN, Christophe SAINT PIERRE pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS, Daniel DIAZ pouvoir à Alain NAYRAC,

Monsieur Valentin ARTAL est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur BILLAUD, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29,

Vu le Code général de la Fonction Publique pris notamment en son article L313-1, disposant que les emplois de chaque collectivité ou établissement mentionné à l'article L.4 sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu les avis de la commission des ressources humaines du 18 mai 2022 et du comité technique du 25 mai 2022,

Dans le cadre d'une évolution de carrière de certains agents (concours, examen), il convient ainsi de créer :

- 1 poste d'ingénieur à temps complet au sein du service technique
- 1 poste d'animateur à temps non complet au service Educateur

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au service Ressources Humaines

Dans le cadre des Lignes Directrices de Gestion (LDG), il convient de créer en avancement de grade :

- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'éducateur APS de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 2 postes sur le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (57.14%)
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps non complet (80%)
- 1 poste de brigadier-chef principal à temps complet
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet

Dans le cadre des Lignes Directrices de Gestion (LDG), il convient de créer en promotion interne :

- 2 postes sur le grade d'agent de maîtrise à temps complet (services Voirie et Cuisine Centrale)

A la suite de départs à la retraite, il convient de supprimer :

- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (80%) au sein du service Education,

Dans le cadre des Lignes Directrices de Gestion (LDG), il convient de supprimer :

- 1 poste d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 2 postes sur le grade d'adjoint administratif à temps complet
- 3 postes sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (57.14%)
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet
- 1 poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet (80%)
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet (80%)
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

CREATION		DUREE HEBDOMADAIR E DE TRAVAIL	DATE	SUPPRESSION		DUREE HEBDOMADAIR E DE TRAVAIL	DATE
1	Ingénieur	Temps complet	01/07/202 2	1	Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	01/07/202 2
1	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	01/07/202 2	2	Adjoint administratif	Temps complet	01/07/202 2

1	Educateur des APS principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet	01/07/2022	3	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	01/07/2022
1	Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet	01/07/2022	1	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	TNC (57.14%)	01/07/2022
1	Animateur	TNC (80%)	01/07/2022	1	Adjoint technique	Temps complet	01/07/2022
1	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	01/07/2022	1	Adjoint technique	TNC (80%)	01/07/2022
2	Agent de maîtrise principal	Temps complet	01/07/2022	1	Adjoint du patrimoine	TNC (80%)	01/07/2022
2	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet	01/07/2022	1	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	01/07/2022
1	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	TNC (57.14%)	01/07/2022	1	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	TNC (80%)	01/07/2022
1	Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	TNC (80%)	01/07/2022				
1	Brigadier-chef principal	Temps complet	01/07/2022				
1	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet	01/07/2022				

1. d'adopter les modifications du tableau des effectifs comme suit :

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS AU 01/07/2022

Cat.	Filière	Grades	Effectif		Création de poste	Suppression de poste	Solde effectif		Équivalent temps plein	Possibilité de pourvoir l'emploi par un contractuel de l'article 3-3
			Théorique	Pourvu			Théorique	Pourvu		
A	Administrative	Attaché principal	7	6			7	7	7,00	NON
		Attaché	4	3			4	3	3,00	NON
		Attaché	1	1			1	1	1,00	OUI
	Technique	Ingénieur hors classe	1	1			1	1	1,00	NON
		Ingénieur principal	1	1			1	1	1,00	NON
		Ingénieur	1	1	1		2	2	2,00	NON
	Patrimoine	Conservateur de bibliothèque	1	1			1	1	1,00	NON
		Attaché de Conservation du patrimoine	1	1			1	1	1,00	NON
		Attaché de Conservation du patrimoine	1	1			1	1	0,80	OUI
	Sociale	Educateur de jeunes enfants	1	1			1	1	0,85	OUI
Total catégorie A			19	17	1	0	20	19	18,65	
B	Administrative	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	2	2			2	2	2,00	NON
		Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	2	1	1		3	2	2,00	NON
		Rédacteur	5	5			5	4	4,00	NON

Accusé de réception en préfecture
012-211201454-20220607-2022DL075-DE
Reçu le 09/06/2022

Acte dématérialisé

	Rédacteur	1	1			1	0	0,00	OUI	
Technique	Technicien principal de 1ère classe	8	8			8	8	8,00	NON	
	Technicien principal de 2ème classe	4	4			4	4	4,00	NON	
	Technicien	4	4			4	3	3,00	NON	
	Technicien	2	1			2	1	1,00	OUI	
Sportive	Éducateur APS principal de 1ère classe	7	7	1		8	8	8,00	NON	
	Éducateur APS principal de 2ème classe	1	1			1	0	0,00	NON	
	Educateur	1	1			1	1	1,00	NON	
Patrimoine	Assistant de conservation principal 1ère classe	1	1	1		2	2	2,00	NON	
	Assistant de conservation principal 2ème classe	4	4		1	3	3	3,00	NON	
	Assistant de conservation	1	1			1	1	1,00	NON	
Police	Chef de service de Police Municipale	1	1			1	1	1,00	NON	
Animation	Animateur	1	1	1		2	2	1,80	NON	
Total catégorie B		45	43	4	1	48	42	41,8		
C	Administrative	Adjoint administratif principal de 1ère classe	37	36			37	36	35,50	NON
		Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	1			1	1	1,00	OUI
		Adjoint administratif principal de 2ème classe	9	9	1		10	9	8,89	NON
		Adjoint administratif territorial	7	7		2	5	4	4,00	NON
	Technique	Agent de maîtrise principal	27	26	2		29	27	27,00	NON
		Agent de maîtrise	18	18			18	18	18,00	NON
		Adjoint technique principal 1ère classe	35	35	3		38	37	36,31	NON
		Adjoint technique principal 2ème classe	31	30		4	27	26	25,63	NON
		Adjoint technique territorial	67	66		2	65	64	60,46	NON
	Sociale	ATSEM principal de 1ère classe	19	19			19	19	18,75	NON
		ATSEM principal 2ème classe	2	2			2	2	2,00	NON
	Patrimoine	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	6	6			6	5	4,80	NON
		Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	1	1	1		2	2	1,60	NON
		Adjoint du patrimoine territorial	10	10		1	9	9	8,30	NON
	Police	Brigadier-Chef principal	6	6	1		7	7	7,00	NON
		Gardien-Brigadier	4	4			4	4	4,00	NON
	Animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	0	0	1		1	1	1,00	NON
		Adjoint d'animation principal 2ème classe	3	3		2	1	1	1,00	NON
		Adjoint d'animation territorial	4	4			4	4	3,66	NON
Total catégorie C		287	283	9	11	285	276	268,90		
TOTAL GENERAL		351	343	14	12	353	337	329,35		

2. d'autoriser Madame la Maire ou son représentant délégué habilité à accomplir toutes les démarches nécessaires.

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.